



*De Condate
à Lyon
Confluence*

Association De Condate à Lyon Confluence

49 rue Franklin

69002 Lyon

Tél : 04.78.42.67.90/06.19.36.10.99

Site web : www.dclc.fr

Règlement concours photo **" Patrimoine en Presqu'île "** **Thématique 2010 : l'eau**

ARTICLE 1

L'association culturelle De Condate à Lyon Confluence, sise 49 rue Franklin, 69002 LYON, organise du 9 au 30 juin 2010, un concours photographique ouvert à tous intitulé « Patrimoine en Presqu'île » visant à mettre en valeur le patrimoine de la Presqu'île de Lyon sur un territoire s'étendant des pentes de la Croix-Rousse au confluent.

Pour cette deuxième édition la thématique retenue est l'eau.

Il comprend deux catégories :

- enfants de 7 à 12 ans inclus,
- ados/adultes.

La participation est gratuite.

Sont exclus de ce concours :

- les membres du jury (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leurs conjoints.

ARTICLE 2

Chaque concurrent peut présenter de 1 à 3 photos.

Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs, argentique ou numérique. Les montages ne sont pas autorisés.

Les fichiers numériques seront envoyés avec le formulaire en ligne qui se trouve sur le site de l'association www.dclc.fr.

Les participants présentant des photos argentiques (N/B ou couleurs) ainsi que des tirages papier photo ou imprimante de fichiers numériques devront envoyer une à trois photographies, format A4, par courrier à l'adresse suivante :

De Condate à Lyon Confluence

Concours photo « Patrimoine en Presqu'île »

49 rue Franklin

69002 Lyon

Chaque envoi « papier » doit être accompagné de la fiche d'inscription réglementaire, selon le modèle joint (verso flyer).

La date limite des envois est fixée au 30 juin 2010 minuit ; le cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux.

ARTICLE 3

Le jury, composé d'acteurs du patrimoine et d'un photographe professionnel, sélectionnera, parmi la totalité des photographies envoyées, 5 photographies dans chaque catégorie en fonction du

respect de la thématique générale le patrimoine de la Presqu'île de Lyon, des pentes de la Croix-Rousse au confluent ainsi que de la thématique de cette année : l'eau. Mais également de la qualité artistique et technique, du choix du sujet et de l'originalité de l'image.

Aucune photo dérangeante, provocatrice, injurieuse, discriminatoire... ne pourra être retenue.

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

Les participants dont les photographies auront été sélectionnées en seront informés par mail ou par courrier. Ils devront alors fournir à l'association organisatrice le fichier numérique ou le négatif de la photo primée afin d'effectuer le tirage d'exposition.

Toute inscription incomplète ou comportant des informations erronées sera considérée comme nulle.

S'agissant d'un concours, les frais de participation ne seront pas remboursés.

ARTICLE 4

Pour ce concours, il est prévu 10 lots.

1^{er} prix catégorie ados/adultes :

Le lot comprend :

- une croisière d'une heure sur la Saône pour deux personnes offerte par la société Navig'inter

ET

- une carte d'entrée annuelle aux Musées de la ville de Lyon

ET

- un livre intitulé « Au fil de la soie » offert par le Conseil Général du Rhône

ET

- le tirage A3 de la photo primée offert par l'association DCLC

La valeur commerciale de ce lot est de 68 €.

2^{ème} et 3^{ème} prix catégorie ados/adultes :

Chaque lot comprend :

- une croisière d'une heure sur la Saône pour deux personnes offerte par la société Navig'inter

ET

- un livre intitulé « Beaujolais en dates et en cartes » offert par le Conseil Général du Rhône

ET

- le tirage A3 de la photo primée offert par l'association DCLC

La valeur commerciale unitaire de ce lot est de 48 €.

4^{ème} et 5^{ème} prix catégorie ados/adultes :

Chaque lot comprend :

- une croisière d'une heure sur la Saône pour une personne offerte par la société Navig'inter

ET

- un livre intitulé « Des objets qui racontent l'histoire, hôtel du département du Rhône »

ET

- le tirage A3 de la photo primée offert par l'association DCLC

La valeur commerciale unitaire du lot est de 34.50 €

1^{er} prix catégorie enfants

Le lot comprend :

- une croisière d'une heure sur la Saône pour l'enfant et un accompagnateur offerte par la société Navig'inter

ET

- un après-midi au Petit Perron, Maison Renaissance, avec visite et goûter pour l'enfant et deux accompagnateurs, offert par l'association « Renaissance du Petit Perron »

ET

- un livre offert par l'association DCLC

ET

- le tirage A3 de la photo primée offert par l'association DCLC

La valeur commerciale unitaire de ce lot est de 65 €.

2^{ème} et 3^{ème} prix catégorie enfant :

Chaque lot comprend :

- deux entrées au Musée du Cinéma Lumière et deux places de cinéma « jeune public » pour un enfant et un accompagnateur offertes par l'Institut Lumière.

ET

- un livre offert par l'association DCLC

ET

- le tirage A3 de la photo primée

La valeur commerciale unitaire de ce lot est de 44 €.

Du 4^{ème} au 5^{ème} lot catégorie enfant :

Chaque lot comprend :

- un atelier enfant et deux places de cinéma « jeune public » pour un enfant et un accompagnateur offerts par l'Institut Lumière

ET

- un livre offert par l'association DCLC

ET

- le tirage A3 de la photo primée offert par l'association DCLC

valeur commerciale unitaire de ce lot est de 37 €.

ARTICLE 5

La remise des prix aura lieu lors des Journées du Patrimoine, le samedi 18 septembre 2010 à 15 heures à la mairie du 2^{ème} arrondissement.

Les lots ainsi attribués ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

Les photos seront exposées à la mairie du 2^{ème} arrondissement du 18 au 25 septembre 2010.

Chaque participant garantit à l'association De Condate à Lyon Confluence détenir les droits d'exploitation sur les photographies exposées.

L'association De Condate à Lyon Confluence ne saurait donc encourir de responsabilité en cas de revendication quelconque.

ARTICLE 6

L'association De Condate à Lyon Confluence prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenue responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

En cas de fraude suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de concours par un participant, l'association De Condate à Lyon Confluence pourra exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

Enfin, l'association De Condate à Lyon Confluence se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 7

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du concours et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée à l'association De Condate à Lyon Confluence par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux mois à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante :

Association De Condate à Lyon Confluence
49 rue Franklin
69002 Lyon

ARTICLE 8

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom par l'association De Condate à Lyon Confluence ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats sur le site www.dclc.fr

Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement des participations par l'association De Condate à Lyon Confluence. A défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées aux prestataires les traitant ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs de l'association De Condate à Lyon Confluence.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de l'association De Condate à Lyon Confluence.

ARTICLE 9

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

En conséquence, les participants au concours s'engagent d'ores et déjà à renoncer à toute action ou à toute contestation de tout ou partie du présent règlement, au cours ou postérieurement au déroulement du concours.

ARTICLE 10

Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis au Tribunal compétent.

ARTICLE 11

Le présent règlement de concours est téléchargeable sur le site www.dclc.fr ou sera adressé à toute personne qui en fait la demande (joindre une enveloppe timbrée) à l'adresse suivante :

*Association De Condate à Lyon Confluence
Concours photo « Patrimoine en Presqu'île »
49 rue Franklin 69002 Lyon*

ARTICLE 12

Le présent règlement est déposé en l'étude de Maître SIMON, huissier de Justice, 27 rue Paul Chenavard, 69001 Lyon.